



TOTAL COTE D'IVOIRE S.A.
Société Anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA
Immeuble Rive Gauche
100 rue des Brasseurs – Abidjan Zone 3
01 BP 336 Abidjan 01
R.C.C.M : CI-ABJ-1976-B-17247



AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les actionnaires de la société TOTAL Côte d'Ivoire sont convoqués en **Assemblée Générale Mixte le MERCREDI 17 JUIN 2015 à 09 heures 30 minutes à la salle des fêtes de la CAISTAB à Abidjan Plateau**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- 1. Présentation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014***
- 2. Présentation du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission***
- 3. Approbation des conventions règlementées***
- 4. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014***
- 5. Affectation du résultat de l'exercice 2014***
- 6. Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes***
- 7. Renouvellement de mandats de deux administrateurs***
- 8. Indemnités de fonction des administrateurs***

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- 1. Approbation du fractionnement de l'action TOTAL CI***
- 2. Approbation de la mise en harmonie des statuts suite au changement d'adresse du siège, au fractionnement de l'action TOTAL CI et à la révision de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés***
- 3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités***

Conformément à l'article 25 des statuts de la société, tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale et aura le droit de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire de son choix, quel que soit le nombre d'actions détenues.

Toutefois, **les actionnaires propriétaires d'actions** nominatives ou de certificats d'actions nominatives **devront être inscrits sur le registre de la société cinq (5) jours au moins avant la date de ladite Assemblée**, soit au plus tard le **11 juin 2015**. De même, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront avoir retirés les attestations de blocage auprès de la SGI BICIBOURSE au plus tard à cette même date.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que tous **les documents à soumettre à l'Assemblée Générale** du 17 juin 2015, à savoir les rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2014 ainsi que le texte des résolutions, **seront à leur disposition quinze (15) jours avant la tenue de ladite assemblée, soit à compter du 02 juin 2015**, au siège social de TOTAL CÔTE D'IVOIRE ou auprès de la SGI BICI BOURSE sise à Abidjan - Plateau, Rue Gourgas.

Pour plus de renseignements, s'adresser à TOTAL CÔTE D'IVOIRE, au secrétariat de la Direction Administrative et Financière (☎ 21 22 23 45).

Le Conseil d'Administration